



Consultation sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Mémoire présenté par le Conseil du
paysage québécois

le 21 juin 2007

www.paysage.qc.ca

1. Présentation du Conseil du paysage québécois

Statut et objectifs

Le Conseil du paysage québécois est un organisme à but non lucratif voué à la protection et à la mise en valeur des paysages québécois. Depuis sa création en 1995, la mission du Conseil consiste à susciter une prise de conscience de la notion paysagère au Québec et d'encourager la prise en charge de cette préoccupation par les acteurs des différents milieux.

Au cours de la dernière année, le Conseil du paysage québécois a poursuivi ses efforts de réseautage des intervenants régionaux et professionnels qui s'intéressent à la protection et à la mise en valeur du paysage. Ses membres sont :

- les organismes régionaux :
 - Conseil régional de l'environnement des Laurentides;
 - Comité du patrimoine paysager estrien;
 - Ruralys (Bas-Saint-Laurent);
 - Regroupement des agents et agentes de Villes et villages d'art et de patrimoine.

- les associations et ordres professionnels :
 - Association des aménagistes régionaux du Québec;
 - Association des architectes paysagistes du Québec;
 - Ordre des agronomes du Québec;
 - Ordre des architectes du Québec;
 - Ordre des urbanistes du Québec.

Une description des activités du Conseil est présentée à l'annexe 1.

2. Le paysage et l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois

Beaucoup plus que les panoramas visuels, ou les « beaux paysages », la notion de paysage véhiculé par le CPQ reconnaît que le paysage est le résultat des interactions entre les populations, leurs activités et les lieux qui les accueillent. Des éléments biophysiques, anthropiques, socioculturels, visuels et économiques s'inscrivent ainsi dans la notion de paysage. Le territoire *devient* paysage lorsque des individus et des collectivités lui accordent une valeur.

Chacune de nos pratiques territoriales entraîne une incidence directe sur les paysages, qui se modifient continuellement. À cet égard, l'exploitation agricole a été, certes, parmi les pratiques qui a le plus modelé les paysages ruraux du Québec. Historiquement, ce

sont le déboisement et la mise en culture des terres propices à l'agriculture qui ont façonné les paysages, au gré de l'implantation des premières populations.

Aujourd'hui, dans le contexte de la réflexion sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire, le CPQ souligne l'importance d'inclure dans ces discussions une question connexe :

Quel est l'avenir des paysages agricoles du Québec?

3. Éléments de réflexion

Les transformations de l'activité agricole sont bien documentées dans le Document de consultation préparé par la Commission. Le CPQ souhaite attirer l'attention sur certains aspects de ces transformations qui ont des impacts significatifs sur les paysages agricoles.

L'augmentation de la taille des fermes et la diminution de leur nombre et la généralisation de la monoculture

Les paysages agricoles sont caractérisés, en premier lieu, par le morcellement des terres. Le regroupement des exploitations agricoles modifie substantiellement ces paysages par la disparition des éléments du paysage qui, antérieurement séparaient les fermes : bosquets, clôtures, brise-vent, fossés. L'artificialisation des cours d'eau ou leur redressement engendrent aussi la création de grands ensembles rectilignes et sans végétation.

Associés dans plusieurs cas à la monoculture, ces transformations ont pour effet de réduire la variété des paysages agricoles, engendrant de plus vastes étendus homogènes. Le cas le plus probant dans les années récentes est l'augmentation significative de production du maïs grain.

L'introduction et l'adoption de nouvelles technologies et méthodes de production

La modernisation de l'agriculture contribue à des changements importants des paysages agricoles. Dans un rapport d'août 2006 de la Commission sur les biens culturels concernant l'Île-d'Orléans, ces changements sont décrits comme suit :

« Le passage de la ferme familiale à la ferme industrielle a entraîné l'apparition de nouveaux types de dépendances agricoles et augmenté leurs dimensions. Les premiers silos construits au milieu du XX^e siècle étaient précurseurs d'un développement qui s'accélère de plus en plus. Aujourd'hui, les producteurs fruitiers et maraîchers possèdent des entrepôts réfrigérés; des bâtiments servent au conditionnement et à l'emballage des légumes et pommes de terre, d'autres à la transformation des produits (cidres, vins et diverses boissons). L'élevage intensif exige des fosses à fumier, couvertes ou non, des étables plus grandes pour abriter les animaux toute l'année et de vastes poulaillers fermés. Les

Patrimoine et paysage agricoles de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans, Commission des biens culturels du Québec, août 2006, p. 44.

Voir : http://www.cbcq.gouv.qc.ca/patrimoine_et_paysage_agricoles.html

Malheureusement, dans bien des cas, l'ajout de nouveaux bâtiments agricoles est associé au délaissement ou à l'abandon des bâtiments agricoles plus anciens, tels les granges-étables, qui souvent représentaient des styles architecturaux propres à chaque région.

Le déboisement des zones boisées en vue de l'augmentation des superficies requises pour fins d'épandage des lisiers

Les exigences réglementaires relatives à la disponibilité de superficies pour fins d'épandage ont contribué au déboisement significatif, ayant des impacts parfois majeurs sur le paysage rural.

Par ailleurs, dans le cadre de la Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec qui s'est tenue en 2003 par le Bureau des audiences publiques, plusieurs intervenants ont soulevé la question du déboisement.

L'abandon des activités agricoles et l'enfrichement des terres

Le Document de consultation de la Commission précise que la superficie totale des terres agricoles a diminué de 41 % entre 1961 et 2001 et la superficie en culture de 12 %. Cet abandon de l'activité agricole a modifié les paysages par l'enfrichement et par la fermeture des panoramas. Dans certaines régions touristiques, notamment en Charlevoix et en Gaspésie, les paysages agricoles qui font le « marque de commerce » de la région semblent perdre leur authenticité.

L'étalement urbain et l'occupation du territoire rural par les « rurbains »

La transformation des paysages autrefois agricoles par l'étalement urbain, souvent associée au dézonage du territoire agricole, est bien documentée. Toutefois, les effets sur le paysage de l'occupation grandissante du territoire rural par des nouveaux arrivants du milieu urbain, souvent des jeunes retraités, sont moins connus.

L'achat et la transformation de résidences existantes de même que les nouvelles constructions permises en milieu rural peuvent entraîner des modifications de l'architecture rurale caractéristique de certaines régions. Ces transformations peuvent aussi inclure l'aménagement des terrains selon des modèles, voire des modes, qui découlent plus des dernières parutions de revues d'horticulture que du maintien des traditions rurales.

L'émergence de l'agriculture de créneaux

La mise en valeur des produits du terroir, les produits artisanaux et l'agrotourisme sont étroitement liés à la protection et à la mise en valeur des paysages ruraux. Ainsi, la mise en place de différentes « routes » et leur promotion touristique ne peuvent pas être dissociés de la qualité des paysages agricoles (ex. : route gourmande des fromages fins, route des vins, route des saveurs de Charlevoix, parcours gourmand).

En Europe, les notions « d'indication géographique » et « d'appellation d'origine » sont intimement liées aux caractéristiques des lieux, dont le paysage.

Les paysages agricoles et l'identité territoriale

Du point de vue du Conseil du paysage québécois, le paysage est intimement lié à l'identité territoriale et au sens d'appartenance des habitants. En milieu agricole, ce lien entre le territoire et les valeurs est particulièrement important. Cette affirmation est bien exprimée dans un article rédigé par Lucie Veillette et intitulé « L'agriculture et sa contribution culturelle au cœur de l'identité territoriale » dans le numéro de mai 2007 du Bulletin de liaison de Solidarité rurale du Québec :

« L'agriculture, par son histoire, son évolution et ses caractéristiques actuelles, contribue à faire des territoires ruraux, des univers culturels riches et diversifiés. Malgré une tendance à l'homogénéisation des politiques, des pratiques et des savoirs relatifs à l'agriculture, de nombreuses particularités propres aux territoires continuent de s'affirmer. Des identités territoriales s'expriment dans la culture régionale, à travers le patrimoine que constituent les savoirs et les savoir-faire, ainsi que les paysages naturels et culturels.

L'agriculture est depuis très longtemps, un lieu privilégié de transmission de savoirs et de savoir-faire, aussi bien traditionnels qu'émergents. Ces connaissances vont au-delà d'un mode de production, puisqu'elles sont aussi associées à un mode de vie, ce qui implique la transmission d'une identité particulière et de valeurs liées au patrimoine familial et agricole. Mais qui dit patrimoine ne dit pas nécessairement « vieilleseries ». Par exemple, certains savoirs et savoir-faire traditionnels peuvent être réappropriés et reconstruits. Par exemple, les productions de spécialité, non-traditionnelles ou artisanales, participent à la mise en valeur des savoir-faire locaux et de ce fait, font rayonner le patrimoine rural québécois tout en contribuant au renouvellement de

l'économie des territoires. De plus, ces productions peuvent véhiculer une forte connotation identitaire issue de la tradition et de la spécificité territoriale.

Les agriculteurs s'avèrent aussi être les témoins privilégiés de la relation entre l'homme et la terre. Cette relation est appelée, dans l'avenir, à représenter une référence essentielle à la continuité culturelle et à la survie de la population. En effet, dans le contexte actuel où les problèmes environnementaux sont très préoccupants, la demande est forte pour la reconstruction du lien avec la nature. Les activités agricoles peuvent participer à renouer ce lien en rapprochant la société de la nature par différentes activités : agrotourisme, agriculture soutenue par la communauté, récréotourisme, etc.

Le paysage est aussi un patrimoine naturel et culturel qui contribue à façonner l'agriculture. Au Québec, l'évolution des paysages agricoles est marquée par le retrait de l'agriculture que connaissent certaines régions d'une part, et par l'intensification de l'agriculture sur certains autres territoires d'autre part. Parmi les transformations récentes du paysage, on assiste à une simplification de la structure paysagère : montée de terres en friche, diminution de la variété des cultures, disparition de certaines zones humides, fragmentation des boisés, disparition des arbres isolés, des bosquets et des rangées d'arbres en bordure des champs, etc. À l'heure actuelle, certains paysages qui se sont construits graduellement depuis 100, 150 ou 200 ans sont en voie de disparition. Et avec eux, ce sont toute une histoire et une culture spécifique qui sont menacées.

Toutefois, la beauté et la diversité des paysages, bien que leur contribution à l'économie locale et au développement de certains territoires soit difficilement quantifiable, ont un impact qui peut s'avérer notable. En effet, dans certaines régions, la beauté des paysages agricoles sert de levier à l'activité touristique et plus particulièrement à l'agrotourisme. Par ailleurs, il est de plus en plus intéressant d'associer la marque d'un produit à la qualité du paysage et de sa région. Dans un contexte de compétitivité territoriale accrue, l'image de marque d'un territoire peut permettre de se positionner par rapport à d'autres territoires grâce à des atouts naturels.

L'agriculture, au cours de son évolution, a aussi fortement contribué à la richesse architecturale rurale en laissant sa trace sur de grandes portions du territoire, que ce soit par les maisons rurales, les étables, les granges, les dépendances ou les moulins. Néanmoins, le patrimoine bâti agricole québécois fait l'objet de peu de projets ou de normes de conservation. Actuellement, avec la diminution du nombre de fermes et le remembrement des exploitations, bon nombre de bâtiments de ferme sont inutilisés, voire menacés de disparition. Pourtant, il s'agit d'un ensemble riche de potentialités diverses qui saurait devenir productif dans différents domaines, comme base au développement de nombreuses activités culturelles, agrotouristiques, de villégiature, etc. En fait, la mise en valeur des paysages naturels et culturels n'est pas seulement une affaire de conservation patrimoniale mais également de reconstruction d'un patrimoine.

L'agriculture, par son lien au territoire, par les multiples savoirs et savoir-faire auxquels elle contribue et par son rôle dans la formation des paysages naturels et culturels, participe grandement à la construction de l'identité d'un territoire. Cette contribution n'est pas négligeable, compte tenu que la mobilisation des citoyens et les communautés se construisent autour d'une identité collective et d'appartenances. De plus, l'agriculture contribue à la création d'un patrimoine qui enrichit de façon originale la culture québécoise. La mise en valeur de ce patrimoine passe par le maintien de collectivités vivantes, établissant des relations durables avec le territoire ».

4. Quelques pistes de solution

Une préoccupation à l'égard de l'avenir des paysages agricoles ne peut se limiter aux seuls intervenants du milieu agricole. Bien sûr, ceux-ci peuvent devenir les premiers « gardiens du paysage », mais d'autres acteurs devraient participer aux décisions concernant ces paysages.

Ce constat découle d'une prise de position claire du Conseil du paysage québécois à l'effet que le paysage est d'intérêt public, de responsabilité individuelle et collective. Ce ne sont pas uniquement les « propriétaires de paysage » qui auraient bénéficiés du dernier mot sur les interventions ayant des impacts significatifs sur le paysage. Dans le cadre de leur compétence, les collectivités locales, régionales et nationales sont les garantes et les gestionnaires d'un bien dont l'intérêt est commun.

Il est donc encourageant de constater que plusieurs municipalités régionales de comté et municipalités locales se préoccupent de la dimension paysage par l'utilisation de leurs outils d'urbanisme et d'aménagement.

Par exemple, la MRC de Lotbinière se distingue par la simplicité et l'efficacité de son approche à l'égard de ses paysages. Ici, l'analyse du paysage sert à articuler une vision-synthèse du territoire. Le paysage devient un déclencheur vers une prise de conscience des enjeux reliés à l'agriculture, au développement, au patrimoine bâti et à l'histoire de la colonisation.

Voir Les paysages de la MRC de Lotbinière dans :
<http://www.paysage.qc.ca/guide/frames.html>

Au niveau local, la Ville de Longueuil a préparé un Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) et un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin de favoriser le développement agricole en milieu périurbain ainsi que l'intégration des nouvelles constructions agricoles au paysage (voir annexe 2).

Par contre, les outils de planification et de réglementation ne peuvent pas remplacer des démarches plus dynamiques impliquant un ensemble d'intervenants régionaux. À

cet égard, des démarches dans les régions de l'Estrie et des Laurentides offrent de pistes intéressantes de collaboration entre divers acteurs, dont ceux du milieu agricole, à l'égard des paysages ruraux.

Le Comité du patrimoine paysager estrien collabore avec les intervenants suivants :

- Conférence régionale des élus de l'Estrie
- Fonds d'action québécois pour le développement durable
- Ministère des Transports
- Ministère des Affaires municipales et des Régions
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
- Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
- Tourisme Cantons-de-l'Est
- Fédération de l'UPA-Estrie
- Fondation estrienne en environnement
- Syndicat des producteurs de bois de l'Estrie
- The Eastern Townships Research Centre
- Département de biologie de l'Université de Sherbrooke
- Département de géographie et télédétection de l'Université de Sherbrooke
- Observatoire de l'environnement et du développement durable de l'Université de Sherbrooke
- Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut bassin de la St-François (RAPPEL)
- Conseil régional de l'environnement de l'Estrie
- Hydro-Québec
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Ville de Sherbrooke- Planification et développement urbain
- MRC d'Asbestos, MRC du Granit et MRC de Memphrémagog
- Aménatech-division du groupe SM
- Association des architectes paysagistes du Québec

Les démarches en cours par le Comité du patrimoine paysager estrien visent la sensibilisation de l'ensemble de ces intervenants quant aux enjeux paysagers, à l'élaboration d'une guide de bonnes pratiques et à l'adoption d'une charte paysagère.

Voir : <http://www.paysagesestriens.qc.ca/accueil.htm>

Une telle charte a déjà été adoptée dans les Laurentides. Plus de 150 municipalités, organismes et entreprises de la région, incluant la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides ont, à ce jour, endossé la Charte des paysages, une initiative du CRE Laurentides et une première au Québec.

Voir : <http://www.crelaurentides.org/actions/tcpl.shtml>

Au Royaume-Uni, la préservation des paysages ruraux fait l'objet de plusieurs démarches par des organismes, dont Natural England and Rural Scotland.

Voir: Association for the protection of rural Scotland : <http://www.ruralscotland.org/>
Voir Natural England : «°New Agricultural Landscapes°» :
<http://www.countryside.gov.uk/LAR/Landscape/CC/agricultural.asp>

En Angleterre, une gamme de mesures financières a été mise en place incluant des aides spécifiques aux agriculteurs pour le maintien de l'activité agricole dans des secteurs difficiles, notamment en montagne. Il est à noter que plusieurs programmes européens visent le maintien des habitats et de la biodiversité en milieu agricole (ex. : Natura 2000).

Voir : http://www.defra.gov.uk/erdp/pdfs/rdp07_13/guidd.pdf

En France, les Parcs naturels régionaux, qui sont des territoires habités où les interventions sont encadrées par des chartes paysagères, la valorisation de l'activité agricole traditionnelle est souvent une priorité.

Ainsi, le Parc naturel régional (PNR) de la Brière, en Bretagne, la valorisation des pratiques agricoles traditionnelles est une priorité. Le Parc réalise des actions d'élaboration d'une charte des bonnes pratiques en vue de favoriser l'intégration des bâtiments agricoles et la reconquête des superficies agricoles.

Voir : http://www.parc-naturel-briere.fr/developpement_economique/pratiques_agricoles.html

Par ailleurs, il est intéressant de constater que les préoccupations à l'égard de l'évolution des paysages agricoles similaires à celles évoquées dans le présent mémoire sont exprimées dans certaines régions françaises. À titre d'exemple, l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région d'Île-de-France souligne les impacts sur le paysage de l'intensification des systèmes de production :

- L'évolution rapide des techniques (irrigation, drainage...) et les progrès techniques, physico-chimiques et biologiques (engrais, phytosanitaires, développement de la génétique, utilisation d'hybrides...) permettent de s'affranchir peu à peu des contraintes naturelles. Les potentialités agronomiques de l'Île-de-France placent la région parmi les premières de France, comme le souligne la dénomination de « grenier à blé du pays » ;
- Pour répondre aux progrès techniques, des bâtiments agricoles de type industriel émergent : les bâtiments existants ne sont plus adaptés à la taille des nouveaux engins. Aussi, de nouveaux hangars sont construits en dehors des villages ou à côté des exploitations quand celles-ci se trouvent au milieu de parcelles agricoles. Ces nouveaux bâtiments traduisent la modernité des exploitants, qui les veulent fonctionnels sans s'attacher à leur impact paysager ;
- La Politique agricole commune (PAC) a également sa part de responsabilité dans l'évolution récente des pratiques agricoles. Les agriculteurs ont fait des efforts considérables pour s'adapter aux objectifs assignés par la PAC : parvenir à l'autosuffisance alimentaire dans un premier temps puis s'orienter vers

l'exportation. Cette politique agricole s'est basée sur la spécialisation et l'intensification. Elle a conduit à une homogénéisation des productions et des pratiques culturelles.

Pour répondre à ces enjeux, l'Institut signale qu'il faut attendre l'instauration du Fonds de gestion de l'espace rural (FGER), du règlement européen n°2078 de 1992 mettant en place les Mesures agro-environnementales (MAE) et, plus récemment, du Règlement de développement rural, au niveau européen, et des Contrats territoriaux d'exploitation (CTE), au niveau français, pour voir une prise en considération plus officielle de l'environnement.

Voir :

http://www.iaurif.org/fr/savoirfaire/etudesenligne/paysage_agricole/espaces_agricoles.htm

Le rapport déjà cité de la Commission sur les biens culturels concernant le patrimoine et les paysages agricoles de l'Île-d'Orléans, précise plusieurs enjeux européens relatifs aux paysages ruraux ainsi que des principes d'intervention :

- tout projet d'aménagement, de gestion ou de transformation du paysage doit prendre en considération les spécificités historiques et géographiques du lieu et contribuer à les mettre en valeur;
- le patrimoine architectural rural fait partie intégrante des paysages humanisés et doit de ce fait être traité avec autant de rigueur que le patrimoine dit « exceptionnel »;
- l'introduction de nouvelles pratiques agricoles doit être précédée d'une analyse de leur impact sur le paysage;
- la relation entre qualité des produits et qualité des paysages doit être au cœur des préoccupations collectives;
- tous les efforts doivent être déployés afin de sensibiliser les agriculteurs à leurs responsabilités à titre de « producteurs de paysages ».

5. Conclusion

À la question que nous avons posée concernant l'avenir des paysages agricoles du Québec, le Conseil du paysage québécois répond :

- l'activité agricole a façonné les paysages ruraux de la plupart des régions : elle a transformé les paysages naturels en créant de nouveaux paysages qui exprimaient les modes de production, les technologies et les valeurs de chaque époque;
- les changements les plus récents dans les pratiques agricoles, s'inscrivant dans la modernisation et l'industrialisation de l'agriculture, ont apporté des transformations dont l'envergure et l'échelle représentent une rupture avec les paysages ruraux existants;

- les paysages agricoles continueront à se modifier, mais il est essentiel d'accorder une plus grande importance à l'évaluation de l'impact de ces changements et de favoriser une meilleure harmonisation avec le milieu existant;
- cette réflexion et cette évaluation doivent associer l'ensemble des intervenants régionaux ayant des préoccupations à l'égard des paysages;
- quant aux paysages agricoles considérés particulièrement significatifs par la population, des mesures particulières de gestion des transformations doivent être mises en place dans les secteurs en évolution rapide et dans le cas de secteurs agricoles en perte de vitesse, des incitations financières favorisant le maintien de l'activité agricole sont à considérer.

Annexe 1 : Conseil du paysage québécois : mission et description des activités réalisées

Depuis sa création, la mission du Conseil consiste à susciter une prise de conscience de la notion paysagère au Québec et d'encourager la prise en charge de cette préoccupation par les acteurs des différents milieux. À cet effet, le CPQ est un organisme qui vise à faciliter le partage des informations et le réseautage entre les organismes concernés par les grands enjeux de paysage.

Le CPQ s'est d'abord consacré à l'organisation d'événements ponctuels autour de problématiques spécifiques. Ainsi, entre novembre 1996 et mars 2000, le Conseil a organisé cinq journées de formation sur les thèmes suivants :

- Notions de paysages et modèles d'analyse - novembre 1996, Trois-Rivières;
- Du pays au paysage - mai 1998, Drummondville;
- Le tourisme et le paysage - octobre 1998, Saint-Irénée;
- Écotourisme et découverte des paysages - octobre 1999, Mont-Saint-Hilaire;
- Routes et paysages villageois - mars 2000, Québec.

Par la suite, le Conseil réorientait son action vers le développement d'approches de sensibilisation novatrices s'adressant à une gamme élargie d'intervenants. La Charte du paysage québécois est issue de ces approches. Lancé en 1999, ce document fondateur propose une notion de paysage et des principes qui devraient guider toute intervention ayant un impact sur le paysage.

Afin d'offrir aux intervenants régionaux des outils pratiques de concertation en matière de paysage, le Conseil lançait également à l'automne 2002, le Guide du paysage. Disponible sur le site Internet du Conseil, le Guide propose une démarche de concertation des intervenants en vue de l'élaboration d'une charte de paysage et pour illustrer son propos, le Guide s'accompagne de fiches-paysage qui font état de divers projets s'appuyant sur les principes énoncés dans la Charte du paysage.

Soucieux d'offrir des outils aux intervenants régionaux et aux professionnels permettant d'agir adéquatement dans les efforts de protection et de mise en valeur du paysage, le Conseil du paysage québécois offre une formation d'une journée basée sur le contenu du Guide de paysage. Six formations ont été tenues depuis 2005.

Afin de mieux répondre à sa mission, le Conseil a élargi sa composition en 2003 afin de regrouper tant les intervenants régionaux et nationaux actifs dans la protection et la mise en valeur des paysages que les professionnels des disciplines concernées. Actuellement, le conseil d'administration du CPQ est composé de représentants des organismes suivants :

- Association des aménagistes régionaux du Québec (AARQ)
- Association des architectes paysagistes du Québec (AAPQ)
- Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRELA)

- Comité du patrimoine paysager estrien
- Ordre des agronomes du Québec (OAQ)
- Ordre des architectes du Québec (OAQ)
- Ordre des urbanistes du Québec (OUQ)
- RURALYS
- Regroupement des agents et agentes du réseau Villes et Villages d'art et de patrimoine (RARVAP)

Depuis sa création, le Conseil a collaboré avec plusieurs intervenants de diverses régions du Québec, participant à l'organisation d'événements ou y prononçant des conférences. Ainsi, le Conseil était présent aux événements suivants :

- Forum sur la reconstruction des territoires dévastés en 1996 par les inondations du Saguenay-Lac St-Jean - mars 1997;
- Échange international en Charlevoix en collaboration avec le Glynwood Center (É. U.) et le Centre d'études collégiales en Charlevoix - octobre 1998;
- Forum sur les paysages de Charlevoix - La Malbaie, mars 2001;
- Assises annuelles du Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue sur le thème du paysage - Rouyn-Noranda, mai 2001;
- Colloque « Paysages urbains et environnement », Montréal, octobre 2002, avec le Conseil régional de l'environnement de l'Île de Montréal et la fondation Evergreen.
- États généraux du tourisme de Lanaudière, mars 2004;
- Forum régional sur les paysages de Kamouraska « Paysage et qualité du cadre de vie : approches et enjeux en milieu rural », avril 2004.
- Forum du Comité du patrimoine paysager estrien, avril 2004,
- Forum agricole de la Ville de Québec, novembre 2004;
- Causerie-conférence « Une charte estrienne du paysage », Comité du patrimoine paysager estrien, mai 2005;
- Colloque « Identité des lieux et développement éolien », Rivière-du-Loup, juin 2006;
- Ateliers pour la mise en œuvre de la Convention européenne du paysage, Girone, Espagne, septembre 2006.

Annexe 2: Un Plan d'aménagement agricole intégré (PAAI) et un Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour le territoire agricole de Longueuil

Un contexte périurbain et métropolitain, une plus faible occupation du territoire par l'agriculture et un diagnostic comme zone verte nettement sous-valorisée différencient considérablement la ville de Longueuil de l'arrondissement historique de l'Île-d'Orléans. Cependant, ce cas s'avère pertinent par l'originalité des outils mis de l'avant par la Ville de Longueuil en vue, entre autres, d'élaborer un aménagement intégré des milieux urbain et agricole et d'améliorer la qualité de ses paysages.

Dans le cadre de la révision de son schéma d'aménagement, la MRC de Champlain a amorcé en 1996 une réflexion sur le développement durable de la zone agricole. Depuis janvier 2002, à la suite de la fusion municipale, la Ville de Longueuil a pris le relais. Le projet, intitulé *Continuum Ville-Campagne* vise la création d'une nouvelle forme d'espace : un espace agricole périurbain plus accessible, plus attrayant et plus productif. Ce projet, financé pour trois ans par le Fonds de développement de la métropole, sert de projet-pilote en vue de créer une trousse à outils pour la gestion durable des franges agricoles métropolitaines.

Le comité consultatif agricole (CCA) assure la coordination de trois groupes de travail : aménagement (réaménagement foncier, intégration des milieux, paysages), développement (maintien et diversification des activités agricoles) et environnement (boisés et cours d'eau). Un tel comité s'apparente aux comités consultatifs d'urbanisme (CCU), prévus dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* pour l'application d'un PIIA. Onze partenaires sont impliqués dans la composition de ce CCA. L'aspect le plus positif de sa démarche tient au fait qu'elle a évolué de la base (agriculteurs, associations, villes) vers le pouvoir régional (MRC) afin de refléter les besoins et attentes de la collectivité.

C'est grâce à la concertation des partenaires autour d'une vision commune de développement qu'est né un nouvel outil expérimental, le plan d'aménagement agricole intégré (PAAI). Ce plan sert d'outil de planification, de réglementation et d'intervention. Il définit la nature des différentes zones agricoles (agricole extensif, agricole commercial, parc agricole biologique, agrotourisme), les spatialise, précise les affectations et les fonctions complémentaires, de même que les critères d'encadrement des projets agricoles. Pour chaque secteur désigné, des affectations agricoles plus explicites en termes de développement sont proposées. Ainsi, l'établissement de projets agricoles ne peut se faire n'importe où. Le zonage ne vise pas à définir un zonage de production, mais un zonage de fonctions agricoles. L'affectation « agricole extensive » vise les activités agricoles qui mettent en culture les sols sur de grandes surfaces alors que l'affectation « agricole commerciale » régit les activités agricoles qui requièrent peu de superficie et privilégient un circuit de commercialisation dans leur stratégie d'exploitation, comme la serriculture et le maraîchage spécialisé. Le règlement modifiant le schéma d'aménagement de la MRC de Champlain stipule que les projets agricoles devront être conformes aux objectifs et critères énumérés, que toute demande

de permis ou de certificats devra être étudiée par le CCA et faire l'objet d'une recommandation au conseil municipal.

Des critères particuliers s'appliquent pour chacun des volets aménagement, développement et environnement. La préoccupation en matière de paysage a motivé la mise en place d'un PIIA adapté aux espaces agricoles afin d'encadrer la qualité du développement agricole et champêtre le long du chemin Chambly, une des plus vieilles routes du Québec, et dans le secteur de la Grande-Allée afin d'en préserver le caractère rural. Le PIIA vise notamment l'implantation des kiosques de vente des produits locaux, adjacents au chemin Chambly, la superficie d'occupation de l'usage, l'intégration architecturale de l'ensemble des bâtiments, l'aménagement paysager, la signalisation routière, la circulation, le nombre d'accès et le stationnement aux abords des kiosques, les liens piétons et cyclables et l'affichage. Ces critères ont été élaborés à la suite d'une analyse du paysage et de la typologie des ensembles de ferme patrimoniaux. Le PIIA contient également des illustrations des implantations et du traitement architectural souhaités pour les nouveaux bâtiments agricoles (recommandé et non recommandé). Le défi du volet paysage de ce projet consiste en la reconstruction des paysages comme vitrine des produits agricoles, la préservation d'espaces ouverts sur les Montérégiennes et la création d'un nouveau lieu d'identité collective.

Voir Projet Continuum ville-campagne, MRC de Champlain-Ville de Longueuil sur le site du Conseil du paysage québécois :
<http://www.paysage.qc.ca/guide/frames.html>